

# **Assainissement définitif de la décharge industrielle de Bonfol**

## **Suivi environnemental de réalisation**

### **Rapport intermédiaire 12/2011**

**Domaine :** EAUX

**Sujet :** Monitoring de la STEP pour le mois de mars 2011

**Date :** 21 avril 2011



## Table des matières

<b>1</b>	<b>Contexte</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Fonctionnement de la STEP</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b>	<b>Mesures et analyses effectuées</b> .....	<b>2</b>
3.1	Analyse de la qualité des eaux de la STEP .....	2
3.2	Responsable des analyses.....	2
3.3	Période d'analyse .....	2
<b>4</b>	<b>Résultats des mesures et analyses</b> .....	<b>3</b>
<b>5</b>	<b>Documents annexés</b> .....	<b>3</b>
<b>6</b>	<b>Poursuite des analyses</b> .....	<b>4</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 :	Documents annexés.....	3
-------------	------------------------	---

## **Préambule**

CSD confirme par la présente avoir exécuté son mandat avec la diligence requise. Les résultats et conclusions sont basés sur l'état actuel des connaissances tel qu'exposé dans le rapport et ont été obtenus conformément aux règles reconnues de la branche.

CSD se fonde sur les prémisses que :

- le mandant ou les tiers désignés par lui ont fourni des informations et des documents exacts et complets en vue de l'exécution du mandat,
- les résultats de son travail ne seront pas utilisés de manière partielle,
- sans avoir été réexaminés, les résultats de son travail ne seront pas utilisés pour un but autre que celui convenu ou pour un autre objet ni transposés à des circonstances modifiées.

Dans la mesure où ces conditions ne sont pas remplies, CSD décline toute responsabilité envers le mandant pour les dommages qui pourraient en résulter.

Si un tiers utilise les résultats du travail ou s'il fonde des décisions sur ceux-ci, CSD décline toute responsabilité pour les dommages directs et indirects qui pourraient en résulter.

## 1 Contexte

La station d'épuration de la DIB permet de traiter les eaux usées produites sur le chantier d'assainissement. Durant l'assainissement de la DIB, la surveillance de la qualité des exutoires de la STEP est réalisée conformément aux exigences des autorités cantonales définies dans le permis de construire du 25.04.08 portant sur l'adaptation de la STEP et la mise en place de la ligne 2.

De la même manière que durant la phase pilote, un échantillonnage quotidien (moyenne sur 24 heures) est effectué à l'entrée et à la sortie de chacune des 2 lignes. Les échantillons sont conservés et peuvent être analysés ultérieurement en cas de dysfonctionnement constaté, avec pour objectif d'évaluer la cause du problème et de définir les mesures correctives à mettre en œuvre.

## 2 Fonctionnement de la STEP

La station d'épuration de la DIB est composée de 2 lignes de traitement :

- La ligne 1 est destinée à traiter les eaux moyennement contaminées. Elle consiste en un prétraitement (floculation/sédimentation), un filtre anaérobie, un traitement aérobie à boues activées et une épuration complémentaire par filtration sur sable et charbon actif. Sa capacité de traitement est de 10 à 30 m<sup>3</sup>/jour.

Les eaux moyennement contaminées proviennent des installations de lavage de la halle de préparation.

Les eaux fortement contaminées (lixiviats de la DIB) peuvent être traitées de manière diluée par la ligne 1, dans la limite des capacités de traitement disponibles, notamment pour augmenter la charge organique des eaux moyennement contaminées. En cas de surcharge, il est prévu de les stocker avant de les transporter à Bâle et de les traiter dans une STEP industrielle.

Durant le mois de mars 2011, la capacité de traitement de la ligne 1 a permis de traiter l'ensemble des lixiviats drainés de la DIB. 20 m<sup>3</sup> d'eaux moyennement contaminées provenant de la halle des sols (concentration en DOC : 16 mg/l) ont été traités.

- La ligne 2 est destinée à traiter les eaux faiblement contaminées, conformément au concept de gestion des eaux défini pour la phase d'assainissement (Concept eaux usées, état permis de construire, 1<sup>er</sup> juin 2007). La ligne 2 consiste en un prétraitement (floculation/décantation), un traitement aérobie par disques biologiques, une filtration sur filtres à sable suivie d'une filtration sur charbon actif. Sa capacité de traitement est de 20 à 150 m<sup>3</sup>/jour.

Les eaux traitées par la ligne 2 ont une concentration inférieure à 100 mg/l de TOC (carbone organique total), un débit hydraulique entre 25 et 200 m<sup>3</sup>/j et une charge maximale en DBO<sub>5</sub> de 12 kg/j. Ces eaux proviennent principalement du forage SG19b, du drainage Ra0-CP, des différents forages d'intervention s'ils devaient être activés, du dépôt G (stock de matériaux faiblement contaminés) et du laveur de l'installation de traitement de l'air.

Durant le mois de mars 2011, la ligne 2 a traité uniquement les eaux du forage SG19b et du drainage Ra0-CP. Il n'y a pas eu d'apport d'eaux provenant de l'installation de traitement de l'air ni du dépôt G.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la sortie de la ligne 1 est définitivement déversée dans la ligne 2, en amont des filtres à sable en accord avec l'ENV. Cet aménagement, préalablement testé durant plusieurs mois en 2010, permet de faire transiter les effluents de la ligne 1 par les filtres à charbon actif placés en bout de la ligne 2 et d'assurer une réduction supplémentaire de la charge organique des eaux rejetées dans l'environnement.

Lors des périodes où le débit d'entrée de la ligne 2 est supérieur à 100 m<sup>3</sup>/j, la partie excédentaire de l'effluent de la ligne 1 (sortie de l'épuration complémentaire) peut être rejetée directement dans l'étang 1 d'embellissement.

A la sortie de la STEP, toutes les eaux transitent par deux étangs d'embellissement avant d'être rejetées dans l'environnement.

### **3 Mesures et analyses effectuées**

#### **3.1 Analyse de la qualité des eaux de la STEP**

La surveillance de la STEP a pour but de maintenir le rendement d'épuration à un niveau optimal. Pour ce faire, l'exploitant procède à des contrôles réguliers de son fonctionnement.

La procédure d'évaluation du traitement des eaux se base sur les résultats des analyses physico-chimiques effectuées aux différentes étapes de l'épuration. Les indicateurs fixés aident à :

- détecter les anomalies le plus tôt possible ;
- optimiser le procédé de traitement.

La qualité de l'effluent à la sortie de la STEP, doit satisfaire aux exigences générales de l'annexe 3.2 de l'ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux). Cette annexe spécifie les exigences pour le déversement des eaux usées industrielles.

Le permis de construire du 25.04.08 définit des exigences supplémentaires et les paramètres à mesurer sur les effluents des deux lignes.

Avec la mise en place de la recirculation de l'effluent de la ligne 1 sur la ligne 2, une adaptation du programme de surveillance de la ligne 1 a été validée par l'ENV (courrier du 13 décembre 2010). Les paramètres et fréquences de mesures exigées pour la surveillance des effluents de la STEP sont présentés dans les tableaux de résultats annexés.

#### **3.2 Responsable des analyses**

Le bureau Balewa AG de Liestal est responsable des mesures et analyses nécessaires au suivi de la qualité des eaux de la STEP.

#### **3.3 Période d'analyse**

Les mesures et analyses faisant l'objet du présent rapport couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2011.

## 4 Résultats des mesures et analyses

De manière générale, le fonctionnement de la STEP est satisfaisant pour les deux lignes de traitement et la qualité des eaux à la sortie de l'installation (sortie ligne 2) peut être considérée comme bonne (cf. annexe). Les résultats observés appellent les commentaires suivants :

- Les concentrations en DOC ont varié entre 21 et 24 mg/l à la sortie de l'épuration complémentaire de la ligne 1. Etant donné que l'eau de la sortie de la ligne 1 est renvoyée sur la ligne 2, ces résultats sont indicatifs.
- A la sortie de la ligne 2, les concentrations en DOC ont varié entre 2.0 et 3.4 mg/l et respectent ainsi la valeur limite de 10 mg DOC/l.
- La nitrification a fonctionné partiellement durant le mois de mars étant donné les températures hivernales basses. A la sortie de la ligne 2, la valeur limite pour l'ammonium, fixée à 2 mg/l, a été dépassée durant les semaines 9 et 10. Cette valeur limite étant indicative lorsque la température de l'eau est <10°C, les exigences définies dans le permis de construire ont été respectées.
- Seul le solvant MTBE a été détecté à la sortie de CA1, mais dans une concentration inférieure à la limite fixée à 25 µg/l.
- Les analyses semestrielles ont été réalisées en mars, selon le programme défini dans le permis de construire du 24.04.2008 :
  - la concentration en AOX est très basse, avec 0.041 mg/l ;
  - les analyses écotoxicologiques confirment que les eaux rejetées de la ligne 2 vers les étangs d'embellissement ne présentent pas de toxicité aiguë pour les bactéries, les algues et les daphnies ;
  - les résultats d'analyses des métaux lourds indiquent des concentrations basses, comparables aux valeurs habituelles, largement inférieures aux valeurs limites de l'OEaux.
- Les valeurs limites définies dans le permis de construire du 25.04.08 ont été respectées pour l'ensemble des paramètres analysés.

## 5 Documents annexés

Les documents annexés au présent rapport sont répertoriés dans le tableau 1.

**Tableau 1 : Documents annexés**

Titre, contenu	Auteur	Date
Résultats du suivi analytique de la ligne 1 et de la ligne 2 pour le mois de mars 2011	Balewa AG	Avril 2011

## **6 Poursuite des analyses**

Le suivi analytique de la STEP se poursuivra selon le nouveau programme admis par l'ENV le 13.12.2010. Les résultats des mesures et analyses effectuées sur les deux lignes durant le mois d'avril 2011 feront l'objet d'un prochain rapport intermédiaire.

**CSD INGENIEURS SA**

Grégoire Monin

Florence Voisard

Porrentruy, le 21 avril 2011

## ANALYSES STEP - LIGNE 1 - MARS 2011

Fréquences d'analyses	Paramètre	Unités	Valeur limite	L1/EC-SOR				
				Semaine 9	Semaine 10	Semaine 11	Semaine 12	Semaine 13
Hebdomadaire	DOC	mg/l		24	21	21	21	21
Mensuelle	DBO <sub>5</sub>	mg/l		<3				

Avec la mise en place de la recirculation de l'effluent de la ligne 1 sur la ligne 2, une adaptation du programme de surveillance de la ligne 1 a été validée par l'ENV.

Les analyses semestrielles de AOX, métaux lourds et écotoxicité ne sont plus effectuées sur la ligne 1.

## ANALYSES STEP - LIGNE 2 - MARS 2011

Fréquences d'analyses	Paramètre	Unités	Valeur limite	L2/SOR-CA2					
				Semaine 9	Semaine 10	Semaine 11	Semaine 12	Semaine 13	
Hebdomadaire	pH		6.5 - 9.0	7.06	7.28	7.1	7.3	6.94	
	Température	°C	< 30	8.2	7.5	9.6	8.7	10.4	
	DOC	mg/l	< 10	2.8	2.4	3.4	2.9	2	
	Ammonium	mgN/l	2 (Pour T >10°C)	3.66	5.21	1.59	0.31	0.4	
	Conductivité	mS/cm		1.346	2.025	1.645	1.43	2.06	
Mensuelle	Matière en suspension	mg/l	10	<5					
	DBO <sub>5</sub>	mg/l	10	3					
	Elimination DBO <sub>5</sub>	%		0.4					
	HHV	mg/l	0.1	<0.02					
Semestrielle	AOX	mg/l		0.041					
	Métaux lourds	Cd	mg/l	0.1	<0.0005				
		Co	mg/l	0.5	0.002				
		Cr	mg/l	2	0.006				
		Cu	mg/l	0.5	0.001				
		Ni	mg/l	2	0.023				
		Pb	mg/l	0.5	<0.005				
		Zn	mg/l	2	0.005				
		Hg	mg/l		<0.0002				
	Sb	mg/l		0.016					
	Ecotox.	bactéries	ml/l		>500				
algues		ml/l		>500					
daphnies		ml/l		>1000					